Les études cliniques sont essentielles à l'avancement des recherches dans le domaine de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées. Il est nécessaire d'effectuer des essais cliniques pour valider des méthodes, des concepts et des cibles originales, issus des efforts de la recherche fondamentale, épidémiologique et en sciences humaines et sociales, pouvant conduire à de nouvelles prises en charges. Pour cette raison, la Fondation Plan Alzheimer lance un appel à projets, d'un budget total de 1,2 million d'euros, **pour soutenir des projets de recherche destinés à couvrir tous types de projets à orientation clinique.**

Pour que chaque projet reçoive un financement conséquent, **un maximum de quatre projets sera sélectionné** . Tous les aspects de la recherche clinique sont considérés, indépendamment du stade de la maladie ou du domaine de recherche à partir duquel les hypothèses testées sont issues (exÂ : recherche fondamentale, recherche épidémiologique, sciences humaines et sociales). Cela inclut les études sur les biomarqueurs, les nouveaux outils de diagnostic, les nouveaux tests, la preuve de concept avec un nouveau médicament potentiel ou la réutilisation de médicaments anciens, les études de neuropathologie, les approches non pharmacologiques, la cybersanté, les technologies liées à la gérontologie .... Les nouvelles études et les études ancillaires de recherches déjà subventionnées ou associées à des essais cliniques sont recevables.

Les projets seront évalués sur la base de leur **qualité scientifique et de leur faisabilité**. La durée des projets ne devra pas excéder 36 mois, à compter de la date d'inclusion du premier patient dans l'étude.

Chaque projet devra être coordonné par un investigateur principal, médecin et/ou scientifique, travaillant dans un laboratoire de recherche ou un service clinique d'un organisme public français qui sera signataire de la convention et gestionnaire des fonds attribués. Des collaborations avec d'autres laboratoires de recherche ou services cliniques seront possibles, si elles sont justifiées dans le projet. Dans ce cas, c'est l'organisme signataire de la convention, qui devra assurer la gestion des fonds attribués aux autres équipes de recherche.

Les financements pourront couvrir tout type de dépenses, y compris des salaires, suivant un budget détaillé et justifié lors de la soumission du projet. Si le projet global dépasse les moyens accordés par la Fondation, tout type de co-financement sera accepté et devra être intégré dans le budget détaillé soumis.

Les équipes intéressées doivent adresser une **lettre d'intention** rédigée en **anglais** (voir format type) au plus tard
le 1er mai 2017 23:59
, par mail à
sylvie.ledoux@inserm.fr.

Les résultats de cette première étape de l'appel à projets seront transmis par mail à l'investigateur principal au cours de la semaine 28 de l'année 2017. Pour les lettres d'intention retenues, la date limite de soumission des projets complets est fixée au 15 septembre 2017.

Chaque projet soumis (lettre d'intention et projet complet) sera évalué par un jury composé exclusivement d'experts étrangers. Les investigateurs principaux seront informés des décisions finales à partir du 15 novembre 2017.

Des cofinancements par la Fondation Médéric Alzheimer et la Fondation Plan Alzheimer sur le même projet sont possibles s'ils portent sur l'évaluation d'interventions non pharmacologiques visant en particulier à réduire les troubles de l'humeur et du comportement.

Des cofinancements par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et la Fondation Plan Alzheimer sont possibles pour des projets comportant un volet de Sciences Humaines et Sociales ou portant sur des interventions non pharmacologiques.

Des cofinancements par l'association LECMA-Vaincre Alzheimer et la Fondation Plan Alzheimer sur le même projet sont possibles s'ils portent sur des dépenses de catégorie distincte. Les catégories distinctes des budgets sontÂ : Personnel (salaires post-doctorant ou doctorant) pour LECMA-Vaincre AlzheimerÂ et Fonctionnement pour la Fondation Plan Alzheimer. Une lettre d'intention doit être déposée également à l'appel à projets de l'association LECMA-Vaincre Alzheimer (du 2 janvier au 6 mars 2017, sur le site www.alzheimer-research.eu). Cette disposition ne modifie en rien les procédures de soumission et d'évaluation propres à chaque appel à projets.

Télécharger le **texte de l'AAP** et le **format de la lettre d'intention** .